

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **3e jour du mois de février 2020**, la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présentes :

- madame Annie Lamontagne, adjointe de direction
- maître Me Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2020-016**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait des points suivants:

- 7.4 Adoption du règlement 2020-300 - Règlement modifiant le règlement 2015-234 décrétant un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans la municipalité
- 7.5 Adoption du règlement 2020-301 - Règlement modifiant le règlement 2019-288 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle
- 8.8 Vente de terrain rue Hutcheson et Boulevard Saint-Luc

Ainsi que l'ajout du point suivant :

- 10.2 Autorisation de signature pour la demande de subvention - Programme emploi été étudiant 2020

Adoptée

**2020-017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 tel que rédigé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Programme de soutien à l'action bénévole 2019-2020 - Richmond (député André Bachand) - Aide financière de 500 \$ pour le brunch annuel des élus 2020

**2020-018**

**FONDATION DE L'ÉCOLE LA TOURELLE - PARTICIPATION À LA 8E ÉDITION DU SOUPER FONDU**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe à l'activité souper fondu organisée par la Fondation de l'école La Tourelle qui aura lieu le 15 février prochain, et ce, par l'achat de huit (8) billets pour un montant de 520 \$, pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

Le conseiller Alain Roy déclare son intérêt puisqu'il siège sur le conseil d'administration de la Villa Castonguay.

**2020-019**

**VILLA CASTONGUAY - APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** des ménages de la Ville d'Asbestos ont des besoins de logement abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Accès-Logis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Accès-Logis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Villa Castonguay désire ajouter 20 unités de logements, soit des studios et des 3 <sup>1/2</sup> destinés aux aînés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos appuie le projet de la Villa Castonguay via le programme Accès-Logis soit d'ajouter 20 unités de logements (studios et 3 <sup>1/2</sup>) destinés aux aînés et accepte de verser une contribution au programme complémentaire à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour sa réalisation.

Adoptée

#### **2020-020**

##### **CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT - LES AMIS DES JEUX DU QUÉBEC - ESTRIE**

**CONSIDÉRANT** la demande dans le cadre de la campagne annuelle de financement Les amis des jeux du Québec - Estrie 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe pour un montant de 100 \$ (Ami bronze) à titre de soutien financier au programme Jeux du Québec Estrie. Le montant sera pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

#### **2020-021**

##### **AIDE FINANCIÈRE - JOURNÉE D'INITIATION À LA CHASSE 2020 - CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club de Chasse et Pêche Larochele pour une aide financière afin d'organiser une journée d'initiation à la chasse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 500 \$. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée

#### **2020-022**

##### **PARTICIPATION DE LA VILLE D'ASBESTOS DANS L'AGENDA 2020 DU CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2019 de l'agenda du Club Chasse et Pêche Larochele pour un montant de 50 \$. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2020-023**

**PAROISSE COEUR-IMMACULÉ-DE-MARIE - AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - LES CHINOISERIES**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite de la paroisse Coeur-Immaculé-de-Marie pour la tenue de leur activité de financement *les Chinoiseries de St-Isaac*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette une aide financière de 250 \$ à la Paroisse Coeur Immaculé-de-Marie pour l'activité *Les Chinoiseries de St-Isaac* qui se tiendra le 9 février prochain en plus d'acheter deux billets pour l'évènement pour un montant total de 30 \$.

Adoptée

**2020-024**

**PARTICIPATION AU BIÈRES ET BOUFFE DU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS / CENTRE O3**

**CONSIDÉRANT** l'invitation du Camp musical d'Asbestos afin de participer à leur activité de financement Bière et Bouffe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse l'achat de 8 billets au coût de 70 \$ (560,00 \$) pour l'activité de financement Bière et Bouffe au profit du Camp musical d'Asbestos, activité qui se tiendra le 22 février 2020. Ce montant étant pris à même les montants recueillis lors du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2020-025**

**MAISON DES JEUNES DE L'OR BLANC - AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'UN ABREUVOIR DANS LEURS LOCAUX**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de l'Or Blanc afin d'installer un abreuvoir dans leurs locaux et ce afin de réduire leur empreinte écologique en permettant le remplissage de bouteille d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 1 000 \$ à la Maison des Jeunes de l'Or Blanc et ce afin d'y installer un abreuvoir dans leurs locaux.

Adoptée

**2020-026**

**TOURNOI DE QUILLES AU QUILLORAMA D'ASBESTOS - ACHAT DE PUBLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la demande de joueurs de quilles de la région souhaitant la participation financière de la Ville d'Asbestos à un tournoi de quilles pour la survie des salons de quilles au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 500 \$ aux organisateurs du tournoi de quilles au Quillorama d'Asbestos pour l'achat de visibilité lors de cette activité de financement.

Adoptée

**2020-027**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LA FÊTE ANNUELLE AUX BÉNÉVOLES**

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources pour une commandite sous forme de gratuité de location de salle pour l'organisation de la fête annuelle des bénévoles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accepte la demande de commandite du Centre d'Action Bénévole des Sources sous forme de gratuité pour la location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour la tenue de la fête annuelle des bénévoles qui se tiendra le 26 avril prochain.

Adoptée

**2020-028**

**GALA DE L'EXCELLENCE DU PHÉNIX - PRIX AMBASSADEUR DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** que l'école secondaire de l'Escale souligne l'effort et l'engagement de plusieurs de ses élèves chaque année lors de son gala de l'excellence du Phénix ;

**CONSIDÉRANT** que lors du gala, la Ville d'Asbestos souligne les efforts d'une personne qui s'est démarquée par son rayonnement dans la communauté en offrant le prix ambassadeur de la Ville d'Asbestos ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos offre une bourse de 250 \$ pour le prix ambassadeur de la Ville d'Asbestos lors du gala de l'excellence du Phénix de l'école secondaire de l'Escale qui aura lieu le 4 juin prochain.

Adoptée

**2020-029**

**APPUI DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SHERBROOKE POUR LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sherbrooke a déposé sa candidature en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec en 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement représente une occasion, permettant aux jeunes de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos appuie la Ville de Sherbrooke dans ses démarches pour l'obtention de la 58<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à l'Hiver 2023 et de promouvoir la Finale des Jeux 2023 auprès de sa communauté.

Adoptée

**2020-030**

**CLUB DE JUDO ASBESTOS - DANVILLE - COMMANDITE GALA DE JUDO 2020**

**CONSIDÉRANT** la demande commandite du Club de Judo Asbestos - Danville pour la tenue de son gala de Judo 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette au Club de Judo Asbestos - Danville une commandite de 500 \$, et ce pour l'ambiance musicale lors du gala qui se tiendra le 25 mars prochain.

Adoptée

**2020-031**

**LETTRE D'APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION DES TROIS-LACS POUR LE PROJET - FORMATIONS SUR LA GESTION DE SOLS ET LA GESTION DE L'EAU**

**CONSIDÉRANT** le projet de formations sur la gestion des sols et la gestion de l'eau de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

**CONSIDÉRANT** que ces formations permettront d'améliorer les connaissances sur les techniques durables liées à la réduction du transport de sédiments et la réduction des apports en eau qui est une des causes principales de la dégradation de la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière permettra de rejoindre un nombre élevé de participants à ces formations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 200 \$ à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs afin de réaliser leur projet de formations sur la gestion des sols et la gestion de l'eau.

Adoptée

**RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE DE PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2020-302 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (ZONES 95-R ET 94-C)**

La greffière certifie :

- Que la journée pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2020-302 - Règlement modifiant le règlement 2006-116 - Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zones 95-R et 94-C);
- Qu'il a été constaté à 18 h 31 ce même jour, qu'aucun nom n'avait été inscrit dans le registre tenu à cette fin ;
- Que de ce fait, le nombre de personnes requises n'a pas été atteint ;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

**2020-032**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 - PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (CRÉATION D'UNE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE)**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de règlement modifiant le règlement 2006-115 - Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Création d'une affectation commerciale à même l'affectation résidentielle);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** le deuxième projet de règlement du règlement modifiant le règlement numéro 2006-115 - Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Création d'une affectation commerciale à même l'affectation résidentielle)

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-\_\_\_\_\_**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (modification affectation commerciale et résidentielle)**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

**À CES CAUSES,** qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

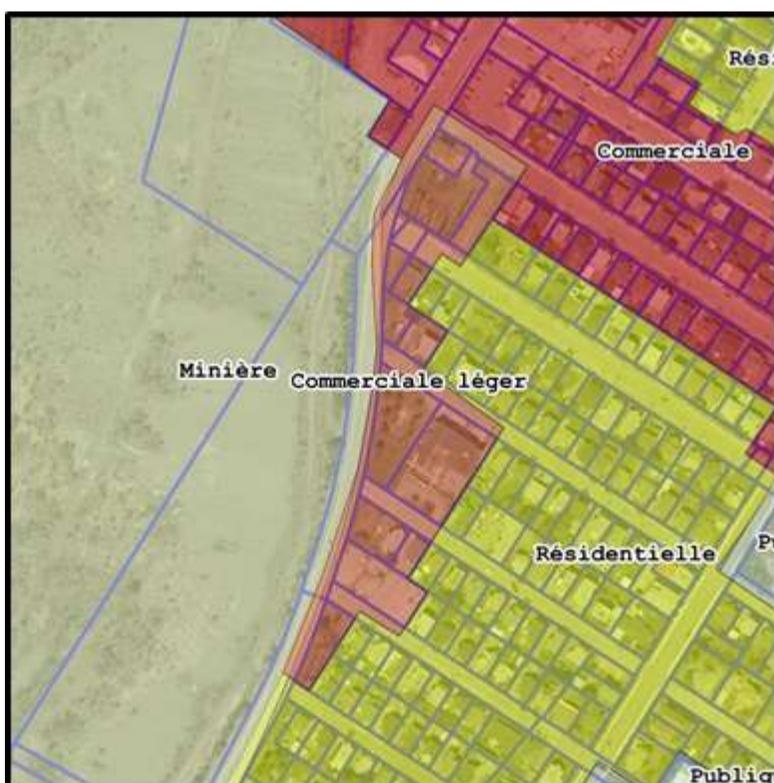
**ARTICLE 1 – Modification du plan des grandes affectations du sol**

Le plan des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié tel que montré à la figure suivante :

**AVANT :**



**APRÈS:**



## **ARTICLE 2 – Modification de l'article 6.3**

L'ensemble du texte de l'article 6.3 est remplacé par un nouveau texte tel que démontré plus bas :

### **AVANT**

#### **6.3 COMMERCIALE LÉGER (mixte)**

La vocation dominante de cette affectation est d'abord résidentielle. Cependant, des activités commerciales de faibles contraintes pourront être autorisées.

Les activités compatibles :

- Résidentielle de toutes densités
- Commerciale et de services
- Commerciale de détail dans une partie du logement
- Institutionnelle
- Culturelle
- Touristique

Les activités incompatibles :

- Industrielle
- Extractive (carrière et sablière)
- Enfouissement des déchets
- Élevage en réclusion (pas de chenil)

### **APRÈS**

#### **6.3 COMMERCIALE LÉGER (mixte)**

La vocation dominante de cette affectation est d'abord résidentielle. Cependant, des activités commerciales de faibles contraintes et **industriels légères** pourront être autorisées.

Les activités compatibles :

- Résidentielle de toutes densités
- Commerciale et de services
- Commerciale de détail dans une partie du logement
- Institutionnelle
- Culturelle
- Touristique
- **Industrielle légère**

Les activités incompatibles :

- Extractive (carrière et sablière)
- Enfouissement des déchets
- Élevage en réclusion (pas de chenil)

### ARTICLE 3 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée

### 2020-033

#### ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (CRÉATION ZONE 218-C)

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de règlement modifiant le règlement 2006-116 - Règlement de zonage de Ville d'Asbestos (Création zone 218-C);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**D'ADOPTER** le deuxième projet de règlement du règlement modifiant le règlement numéro 2006-115 - Règlement de zonage de Ville d'Asbestos (Création zone 218-C);

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-\_\_\_\_ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

**À CES CAUSES**, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

### ARTICLE 1 – Création de la zone 218C

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 218-C à même la zone 18-R tel que montrée aux figures suivantes :

**AVANT :**



APRÈS:



## ARTICLE 2 – Création de la grille de spécifications 218-C

La grille de spécifications de la zone 218-C est créée telle que montrée aux figures suivantes :

		<b>GRILLE DE SPÉCIFICATIONS</b>	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		octobre 2019	
		<b>ZONE 218-C</b>	
<b>BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:</b>			
<b>CONSTRUCTION</b>			
Nombre maximal de bâtiment complémentaire	3 bât.	<b>IMPLANTATION</b>	
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable	0 bât.	Implantation permise dans la cour avant:	non
Superficie maximale totale des bâtiments:		Marge de recul avant minimale:	7 m
terrain inférieur à 1850 m <sup>2</sup> :	85 m <sup>2</sup>	Marges de recul latérales minimales:	1 m
terrain de 1850 m <sup>2</sup> et plus inférieur à 3 720 m <sup>2</sup> :	115 m <sup>2</sup>	Marges de recul arrière minimale:	1 m
terrain de 3 720 m <sup>2</sup> et plus:	150 m <sup>2</sup>	Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	1 m
Hauteur maximale:	5 m	Distance minimale vs un bâtiment principal	2 m
<b>ACCÈS SOIRES :</b>			
Piscine dans la cour avant (oui / non)	non	<b>ENSEIGNES :</b>	
<b>SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL</b>		Voir le chapitre 8 du texte	
Voir le chapitre 9 du texte		<b>SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL</b>	
<b>CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT</b>		Voir le chapitre 9 du texte	
Voir le chapitre 11 du texte		<b>STATIONNEMENT HORS RUE</b>	
<b>ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE</b>		Voir le chapitre 12 du texte	
Voir le chapitre 13 du texte		<b>AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT</b>	
<b>ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :</b>		Voir le chapitre 14 du texte	
Entreposage autorisé sans bâtiment principal :		<b>Hauteur des clôtures :</b>	
<b>Nature de l'entreposage extérieur:</b>		Clôture obligatoire (oui / non):	
Interdit	X	Hauteur maximale:	
Produits finis en vente		Hauteur minimale:	
Sans restriction sauf matières premières		Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:	
Sans restriction		Cour avant:	
<b>Localisation et hauteur maximale :</b>		Cour arrière:	
Cour avant:	n/a	Cour latérale:	
Cour latérale:	n/a		
Cour arrière:	n/a		
<b>CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES</b>			
Voir le chapitre 16 du texte			
Marché extérieurs divers (oui / non)	non	<b>À MÉNAGEMENTS PAYSAGERS</b>	
Cirques et foires (oui / non)	non	<b>Clôture, mur et haie</b>	
<b>SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS (ANNEXE 1 RÈGLEMENT LOTISSEMENT)</b>		Avant Arrière Latérale	
Voir annexe 1 règlement de lotissement		Hauteur maximale:	
		Distance de la ligne de propriété:	
		Distance du trottoir ou de la rue:	

### **ARTICLE 3 – Entrée en vigueur**

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

**ADOPTÉ**

Adoptée

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-300 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-234 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LA MUNICIPALITÉ (REPORTÉ)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-301 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-288 RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (REPORTÉ)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **2020-034**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-302 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (ZONES 95-R ET 94-C)**

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2020-302 - Règlement modifiant le règlement de zonage 2006-116 de la Ville d'Asbestos (Zones 95-R et 94-C);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** le règlement 2020-302 modifiant le règlement de zonage 2006-116 de la Ville d'Asbestos (Zones 95-R et 94-C) et qu'il soit reproduit aux livres des règlements tel que rédigé:

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-302**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (Zones 95-R et 94-C)**

**ATTENDU** que la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

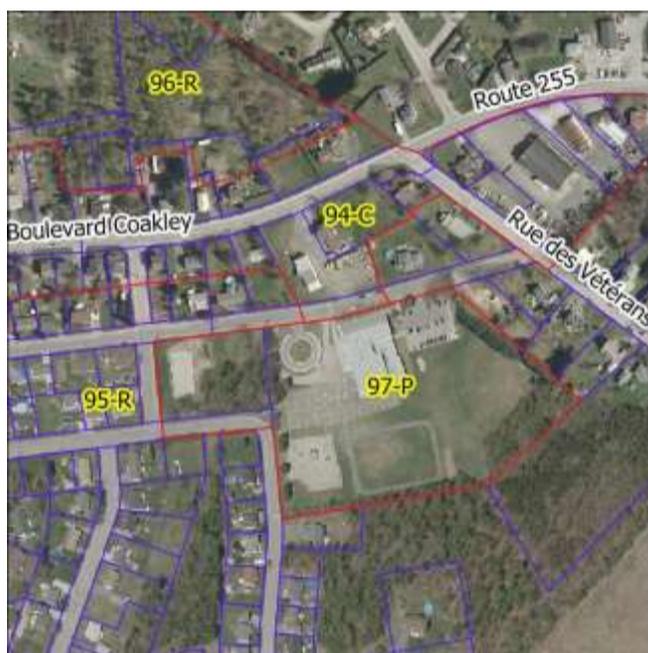
**ATTENDU** que la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

**À CES CAUSES**, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

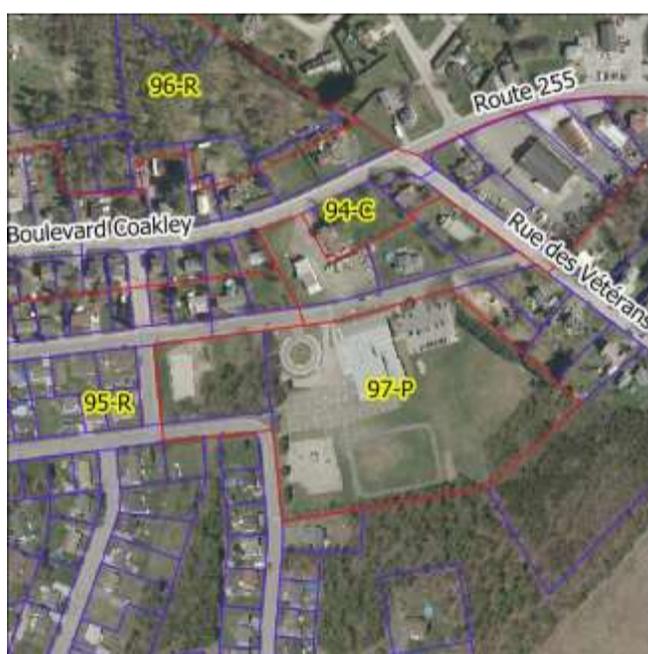
**ARTICLE 1 – Modification de la zone 95-R:**

La zone appelée 95-R est agrandie à même la zone 94-C, tel que démontré à la figure suivante :

**Avant**



**Après**



## **ARTICLE 2 – Entrée en vigueur**

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

**Adopté**

Adoptée

### **2020-035**

#### **LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de novembre et décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	946 354,94 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de novembre 2019:	946 354,94 \$

- Administration municipale	2 472 896,22 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de décembre 2019:	2 472 896,22 \$

Adoptée

### **2020-036**

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 5 du règlement sur le traitement des élus municipaux qui stipule qu'un maire suppléant est nommé pour une période de un an;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**DE NOMMER** le conseiller Jean Roy à titre de maire suppléant, et ce, jusqu'au 30 novembre 2020.

Adoptée

**2020-037**

**DEMANDE DE NOMINATION D'UN JUGE À LA COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pierre G. Geoffroy, juge municipal en titre de la cour municipale cessera d'exercer ses fonctions à compter du 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QU' en** vertu de l'article 42, de la Loi sur les cours municipales, la Ville est tenue d'en aviser le ministre de la Justice et le juge en chef dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, doit désigner un nouveau juge qui aura à siéger à la Cour municipale d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** le Conseil municipal demande au ministère de la Justice de procéder, sans délai, à l'ouverture d'un concours relatif à la nomination d'un nouveau juge pour la cour municipale d'Asbestos.

Adoptée

**2020-038**

**KEZBER - SERVICE DE SUPPORT TECHNIQUE ET D'ENTRETIEN DE NOS INFRASTRUCTURES D'INFORMATIQUE (TI) : BANQUE D'HEURES POUR 2020**

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour la Ville d'Asbestos de maintenir une bonne gestion de l'ensemble du réseau informatique;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la compagnie KEZBER avec un taux horaire de 100 \$ sans frais de déplacement supplémentaire;

**CONSIDÉRANT** le besoin annuel d'achat d'une banque d'heure régulière de 170 heures en 2020 pour un montant de 17 000 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ACCEPTER** la proposition de KEZBER pour l'achat de la banque de 170 heures pour le service de support informatique au cours de l'année 2020, le tout au montant total de 19 545,75 \$.

Adoptée

**2020-039**

**PG SOLUTIONS - CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, DE LA COUR MUNICIPALE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DE L'URBANISME ET DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ANNÉE 2020**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos renouvelle pour l'année 2020 avec la firme PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des applications de différents services municipaux suivants :

<b>TRÉSORERIE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• gestion de la comptabilité, de la taxation/perception, de la paie, des comptes fournisseurs, de la préparation budgétaire, des immobilisations et de la dette au coût de 23 845,82 \$ taxes incluses</li><li>• Licences d'exploitation des différents logiciels de la trésorerie ainsi que de la cour municipale au coût de 6 047,69 \$ taxes incluses</li></ul>
<b>COUR MUNICIPALE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• gestion de la cour municipale au coût de 8 456,41 \$ taxes incluses</li></ul>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• gestion documentaire au coût de 1 034,77 \$ taxes incluses</li></ul>
<b>URBANISME</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbanisme (zonage) au coût de 10 957,11 \$ taxes incluses</li></ul>
<b>PROTECTION INCENDIE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• prévention mobile, prévention, plan d'intervention et rapport d'intervention au coût de 1 391,20 \$ taxes incluses</li></ul>

**QUE** la Ville d'Asbestos pour l'année 2020 avec la compagnie PG Solutions tous les contrats d'entretien et de soutien des logiciels d'applications pour un montant de 50 341,80 \$ taxes incluses.

Adoptée

#### **2020-040**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES DÉFIBRILLATEURS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** monsieur David Bélanger soit autorisé à présenter une demande de subvention au Fonds région et ruralité (FRR) et ce dans le cadre du projet d'installation de 3 défibrillateurs sur le territoire de la Ville d'Asbestos soit à la bibliothèque municipale, à la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies et à la piscine du parc Dollard.

Adoptée

**2020-041****CONTRIBUTION AU CIMMS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos s'est engagée avec la résolution 2017-049 à participer financièrement, si nécessaire, au fonctionnement du Centre d'innovation minière (CIMMS) pour un montant maximal de 75 000 \$ pour l'an 3,4 et 5;

**CONSIDÉRANT** que le CIMMS est un projet innovant et que rendu à l'an 3, elle a besoin d'une participation financière de 75 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Sources est prête à s'engager pour un montant de 50 000 \$ afin d'assurer la continuité de ce projet de recherche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 25 000 \$ comme participation financière pour l'an 3 du Centre d'innovation minière de la MRC des Sources.

Adoptée

**VENTE DE TERRAINS RUE HUTCHESON ET BOULEVARD SAINT-LUC**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**2020-042****CONTRIBUTION DE LA VILLE D'ASBESTOS À L'ÉVÉNEMENT SLACKFEST ASBESTOS 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos travaille activement à mettre en valeur le site de la mine Jeffrey;

**CONSIDÉRANT** le succès grandissant de l'activité Slackfest 2.0 en 2019 et désir en faire une activité récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroi un montant de 20 000 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation Slackfest édition 2020.

Adoptée

**2020-043****RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE 2020-2025**

**CONSIDÉRANT** l'entente de service avec le Club de Golf Royal Estrie signée en 2014 qui est renouvelable pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**DE** renouveler cette entente pour les années 2020 à 2025.

**DE** procéder au paiement de 5 000 \$ pour la saison 2019-2020 pour le l'utilisation d'un bloc sanitaire au Club de Golf Royal Estrie par les utilisateurs des sentiers de ski et de raquettes durant la période hivernale.

Adoptée

**2020-044**

**RÉFECTION DES RUES DOYON ET MANVILLE OUEST - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - FINAL**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 6 au montant de 81 813,07 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par Groupe Gagné Construction inc. dans le cadre du projet de réfection des rues Doyon et Manville Ouest.

Adoptée

**2020-045**

**RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DOMAINE BOUDREAU 2020**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Bertrand Boudreau pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation du réseau d'aqueduc pour le domaine Boudreau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos offre ses services professionnels pour la prise d'échantillonnage d'eau sur le réseau d'aqueduc dans le domaine Boudreau à raison de 5 heures par semaine pour un montant forfaitaire de 2 647,47 \$ pour l'année 2020. Un taux horaire de 44,33 \$ s'appliquera dans le cas où un technicien intervient en cas de fuite sur le réseau.

Adoptée

**2020-046**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES - APPEL D'OFFRE 2020-001 : RÉFECTION TRONÇON 3 - BOULEVARD SIMONEAU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de génie dans le cadre de la réfection du tronçon 3 du Boulevard Simoneau;

**CONSIDÉRANT** que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix taxes incluses</b>
Germain Lapalme & fils inc.	1 053 190,15 \$
Groupe Gagné Construction inc.	1 087 000,00 \$
Sintra inc. - Région Estrie	1 092 252,15\$
L4 Construction inc.	1 111 433,89 \$
La Sablière de Warwick Ltée	1 139 631,81 \$
T.G.C. Inc.	1 248 129,79 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d’Asbestos reconnaisse l’entreprise Germain Lapalme & fils inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme pour l’appel d’offres 2020-001 soit pour la réfection du tronçon 3 du boulevard Simoneau avec un montant de 1 053 1910,15 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2020-047**

#### **CONTRIBUTIONS 2020 AUX ORGANISMES DE LOISIRS ET CULTURE DE LA VILLE D'ASBESTOS**

En réponse aux demandes de subvention des organismes de loisirs et de culture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'OCTROYER** aux organismes de loisirs et de culture suivants les montants de subventions établis lorsque leurs formulaires de demandes seront déposés au service des loisirs et qu’ils auront été jugés conformes.

<b>Organismes</b>	<b>Subventions 2020</b>
Source d’Arts	<b>4 500 \$</b>
AREQ – secteur de l’Asbesterie pour les Sentiers Quatre saisons	<b>4 000 \$</b>
Club de Judo d’Asbestos	<b>7000 \$</b>
Harmonie d’Asbestos	<b>4 800 \$</b>
Club de soccer Asbestos / Danville Baseball mineur	<b>40 \$ par enfant d’Asbestos pour maximum de 5 000 \$ 2019 = 3 100 \$</b>
Club de ski de fond	<b>4 000 \$ + 1000 \$ pour traceur</b>
La Route verte (MRC des Sources)	<b>2 000 \$</b>

Adoptée

**2020-048****AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT 2020**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Emploi été étudiant 2020 afin de soutenir et favoriser l'emploi étudiant à la Ville d'Asbestos.

**QUE** le directeur du Service des Loisirs, Culture et Vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2020**

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2020	16	203 500 \$	203 500 \$

**2020-049****PERMANENCE DE JORDAN GAGNON AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de Jordan Gagnon au poste d'inspecteur municipal le 12 août 2019 (résolution # 2019-282);

**CONSIDÉRANT** que tout nouvel employé de la division Administration et Loisirs est assujettis à une période de probation de 845 heures;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation favorable de son supérieur immédiat et sur sa recommandation,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** monsieur Jordan Gagnon obtient le statut d'employé permanent à la Ville d'Asbestos, et ce, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos en vigueur.

Adoptée

**2020-050****DEMANDE AU PROGRAMME TRAVAILLER POUR MA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de candidature dans le cadre du programme de Bourses *Je travaille pour ma ville* et ce pour un stage en inspection et environnement pour l'été 2020.

**QUE** le directeur du service de l'Inspection et de l'Environnement est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

#### **2020-051**

#### **EMBAUCHE DE DANIEL PROVENCHER COMME POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Alain Chaîné, directeur du service de Sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ENTÉRINER** l'embauche de Daniel Provencher à titre de pompier volontaire, et ce à compter du 11 janvier 2020.

Adoptée

#### **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand remercie les citoyens qui se sont déplacés pour le brunch des élus et annonce qu'un montant de 2 400 \$ a été amassé lors de l'évènement. De plus, il mentionne que la journée plaisir d'hiver a été une réussite.

Le conseiller Alain Roy félicite ceux qui ont aidé à faire du brunch des élus un succès. Il mentionne que le comité de mise en valeur du site Jeffrey ainsi que la corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. déposeront des mémoires au BAPE (Bureau d'audience publique sur l'environnement) concernant l'amiante.

Le conseiller René Lachance félicite à son tour ceux qui ont travaillé au succès du Brunch des élus. Il mentionne qu'il a participé à des rencontres des corporations de développement socioéconomique d'Asbestos et de Danville. De plus, il annonce qu'il siège sur le comité du Festival des gourmands et que l'organisation va bon train.

La conseillère Caroline Payer fait un rappel concernant le sondage pour le changement de nom dont la date limite est le 7 février prochain. Elle invite également les citoyens à consulter le site internet de la Ville pour voir la multitude d'activités à venir à la bibliothèque municipale.

Le conseiller Pierre Benoit félicite également les organisateurs du brunch des élus. Il tient également à remercier les travaux publics pour le travail fait en matière de déneigement.

**2020-052**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 10.

Adoptée

---

**M. Jean Roy, maire suppléant**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**